



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 5450

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la mise en pratique du budget de la sécurité civile pour 2003. En effet, au cours de son audition, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a indiqué que les nouveaux hélicoptères de la sécurité civile seraient aussi dévolus aux services de police et de gendarmerie et ce notamment en matière de lutte contre les vols à main armée. Il souhaite connaître les modalités pratiques de cette dévolution. Il demande notamment quels seront les personnels à bord des hélicoptères lors des opérations ainsi que les pouvoirs dont ils seront dotés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, sur la mise en pratique du budget de la sécurité civile pour 2003, dans le contexte de l'arrivée d'un nouveau type d'hélicoptère et d'une évolution éventuelle des missions dévolues à celui-ci. L'instruction ministérielle n° 92-850, relative à l'emploi des aéronefs du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, définit les missions des hélicoptères par ordre de priorité décroissante en précisant toutefois que le secours aux personnes demeure prioritaire. Trois types de missions sont ainsi évoqués : les missions opérationnelles : les missions de secours d'urgence et de sauvetage ; les autres missions de secours ; les missions de police, de sécurité et de prévention générale ; les missions d'assistance technique ; les missions de mise en condition du personnel ; les autres missions (vols techniques, vols de liaison). Le nouvel hélicoptère EC 145, issu de la firme Eurocopter Deutschland, arrive en service actif dans les unités de la direction de la défense et de la sécurité civiles. Cet appareil sera tout prochainement mis en place sur les bases et doit remplacer, à terme, les Alouette III actuellement en dotation. L'EC 145, commandé également par la gendarmerie nationale, possède des performances assez nettement supérieures à celles des Alouette notamment pour ce qui concerne le vol aux instruments et les opérations de nuit, grâce aux instruments de vision nocturne. Equipés des dernières nouveautés en matière de transmission et de navigation, l'EC 145 possède, par ailleurs, une assez large autonomie de vol et un espace intérieur supérieur notamment pour les missions de secours. Ces dernières seront donc assurées avec un plus haut niveau de sécurité en particulier grâce à la double motorisation. L'élargissement des missions de l'EC 145 sera donc normalement la conséquence directe de son volume disponible, de ses capacités tous temps et de son équipement moderne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5450

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3829

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 572